

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Savoie



**Commune de Fillière**

300 rue des Fleuries  
Thorens-Glières  
74570 FILLIÈRE  
TEL. 04 50 22 82 32  
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-099

## ■ Délibération

**N° 2026-79**

**Séance du 12 mai 2026**

**ADOPTION DU PROJET DE RECONSTITUTION  
DE PEUPLEMENT FORESTIER SUR LA  
PARCELLE 1 ET CANDIDATURE AU DISPOSITIF  
D'AIDE AU RENOUVELLEMENT FORESTIER -  
FRANCE NATION VERTE**

*A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33    Présents : 31    Pouvoirs : 1    Votants : 32**

**Présents :** ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

**Excusés :** GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

**Absents :** LONGERAY A.

**Secrétaire de séance :** Christophe BERTHOLIO

### Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de sa politique de gestion durable des espaces naturels et de lutte contre le changement climatique, la commune de Fillière porte un projet de replantation forestière sur une parcelle de 2,65 hectares (parcelle 1). Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la planification écologique nationale, notamment le dispositif d'aide au renouvellement forestier « France Nation Verte », ouvert depuis le 5 novembre 2024 (annexe point 18\_plan replantation forestière).

Ce dispositif, piloté par le ministère de la Transition écologique, vise à accompagner l'adaptation des forêts françaises au changement climatique, à restaurer le puits de carbone forestier, et à préserver la biodiversité. Il s'articule autour de trois volets :

- la reconstitution des peuplements sinistrés ;
- l'adaptation des peuplements vulnérables ;
- l'amélioration ou la conversion de peuplements pauvres.

Le projet de Fillière, élaboré en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), prévoit :

- la préparation du terrain (nettoyage, broyage, jalonnage) ;
- la fourniture et la mise en place de 2 460 plants (chêne sessile, pin sylvestre, érable sycomore) ;
- la fourniture et la mise en place de protections individuelles contre le gibier ;
- un entretien sur trois ans (dégagement manuel et mécanique, entretien des protections).

Le coût total du projet est le suivant :

- Dépenses subventionnables : 72885.55 € HT
- Montant de la subvention sollicitée auprès du dispositif France Nation Verte : 72885.55 € HT
- Montant total des subventions : 72885.55 € HT
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 0 € HT

### Aussi,

*Considérant que ce projet contribue à la résilience écologique et économique du territoire ;*

*Considérant qu'il est éligible au dispositif France Nation Verte, sous réserve de l'adoption d'une délibération autorisant la candidature ;*

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de reconstitution de peuplement forestier sur la parcelle 1, tel que présenté en annexe ;
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée du dispositif France Nation Verte pour la réalisation des travaux de préparation du sol, de la plantation et des entretiens subventionnables ;
- **MANDATE** l'ONF pour déposer une candidature au dispositif d'aide au renouvellement forestier « France Nation Verte » ;
- **DEMANDE** au dispositif France Nation Verte l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur la Maire à signer tous documents y afférents.

Le Secrétaire de séance  
Christophe BERTHOLIO



Le Maire  
Christian ANSELME

